



demande de reconnaissance d'un accident du travail suite à choc psychologique

Par les bolos, le 26/02/2020 à 15:28

Bonjour,

Bonjour,

je m'appelle Valérie j'ai 56 ans et 35 ans de carrière dans la même société. Je me suis investie pour arriver à un poste de cadre.

J'étais cadre premier niveau non encadrant dans une administration bien connue

Suite à un choc psychologique le 30/06/2017 par mon N+2 et précédemment une mise au placard je suis en arrêt de travail. Je suis suivi par un psychiatre depuis 2 ans et demi.

Suite aux refus de ma demande d'accident du travail pour choc psychologique refusé par la MSA (employeur et sécurité sociale).

Puis un deuxième refus au TASS, j'ai fait un appel en cours d'appel.

Le délai des 3 ans est le 20/07/2020

Ma question est:

Si mon dossier n'a pas été jugé en cours d'appel avant la date du 20/07/2020 que dois-je faire?

Je suis pour l'instant incapable de reprendre le travail.

J'ai bien sûr pris un avocat qui ne me donne pas beaucoup d'info sur la date de passage au tribunal

Est ce que je peux rester en arrêt alors que l'accident du travail n'a pas été reconnu?

Je suis aussi en ALD pour la même affection

Je reste à votre disposition

Bien Cordialement

Valérie